



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**HIROSHIMA, NAGASAKI, 76 ANS APRÈS,**

### **LA MENACE NUCLÉAIRE PÈSE TOUJOURS !**

Les 6 et 9 août 1945, deux bombes nucléaires « atomisaient » les villes d'Hiroshima et de Nagasaki faisant 250 000 morts et de très nombreux blessés souffrants encore dans leurs chairs (cancers, leucémie ...).

Ce crime de guerre, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne doit plus jamais pouvoir se reproduire.

4 ans après l'adoption du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) à l'ONU et entré en vigueur le 22 janvier 2021, la France ne l'a toujours pas ratifié alors que 86 pays l'ont signé et 55 ratifié à ce jour.

Le TIAN n'est pourtant qu'une stricte déclinaison de l'article 6 du Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP) auquel la France a adhéré en 1992 : « *Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace* ».

En France, selon un sondage Ifop de 2018, 76 % de la population s'est déclarée en faveur de l'engagement de la France dans un processus d'élimination des armes nucléaires.

Eradiquer les armements nucléaires, chimiques et bactériologiques est indispensable à leur non-prolifération et à la prévention de leur utilisation.

Au-delà de la ratification du TIAN par la France, la défense, les orientations militaires y compris le concept de dissuasion nucléaire doivent relever d'un véritable débat démocratique et d'intervention citoyenne.

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais elle est aussi basée sur la coopération entre les peuples pour le bien commun de toutes et tous. Ainsi, la pauvreté, le chômage, la détresse alimentent les conflits, les éradiquer est une des conditions de paix. L'exigence de levée des brevets sur les vaccins contre la COVID 19 rentre dans ce cadre et doit permettre de lutter contre la pandémie sur l'ensemble de la planète.

Nous réaffirmons l'urgence du désarmement nucléaire, l'arrêt de la prolifération des armes. Cela libérerait des ressources financières gigantesques et aussi des ressources intellectuelles et scientifiques considérables dont a tant besoin l'Humanité pour faire face aux enjeux de notre temps. La pandémie à laquelle nous sommes actuellement confrontés nécessite que les richesses produites soient réorientées pour répondre aux besoins vitaux et sociaux des populations.

La CGT appelle les citoyens à s'emparer de la pétition portée par le collectif national des marches pour la Paix, auquel elle est adhérente, pour exiger que la France ratifie le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires. (<https://www.mvtpaix.org/wordpress/petition-pour-un-traite-dinterdiction-des-armes-nucleaires/>)

Montreuil, le 9 août 2021